

DEPARTEMENT

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Marne

Commune de CHAMPILLON

Séance du 26 septembre 2022

Afférents au CM : 15

L'an Deux Mille Vingt Deux, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous-la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 15

Présents : 12

Convocation du 20 septembre 2022

Présents : Monsieur Jean-Marc BEGUIN ; Monsieur Jean-Paul CREPIN ; Madame Sandrine BEGUIN ; Madame Mylène DIDON ; Madame Kirsten NEUBARTH ; Madame Marianne DEON ; Monsieur David LEPICIER ; Madame Marie-Madeleine ADAM ; Monsieur Cédric MAUDUIT ; Madame Séverine PETIT ; Madame Sophie JOSSEAUX ; Monsieur Olivier MANNIELLO.

Absents : Madame Léa MARQUES DE OLIVEIRA ; Monsieur James GUILLEPAIN ; Monsieur Charles PHILIPPONNAT.

Absents - excusés : néant.

Secrétaire de séance : Madame Mylène DIDON.

DELIBERATION 2022-36 : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2022-24 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'EMPRUNTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA RUE PASTEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget Primitif 2022 en date du 29 mars 2022 ;

Considérant la réalisation de travaux de requalification de la rue Pasteur ;

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement ;

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de contracter un emprunt auprès d'un établissement financier pour les travaux de requalification de la rue Pasteur.

Il est proposé au Conseil Municipal les offres de prêt de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne :

1 prêt de 710 000€ indexé Livret A avec majoration selon la durée.

Et 1 prêt relais à taux fixe, en attente du FCTVA, de 140 000€.

Après avoir étudié les différentes propositions, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- De souscrire à un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne Ardenne pour un montant de 710 000€ avec les caractéristiques suivantes :
 - Prêt d'équipement indexé Livret A constaté à J-2 de l'échéance et majoré de 0,30%.
 - D'une durée de 15 ans
 - Périodicité des échéances : trimestrielle
 - Échéances : calcul des intérêts en exact / 360. L'index constaté à chaque échéance est pris en compte pour l'échéance suivante.

- Amortissement du capital constant
 - Frais de dossier de 710€
 - Remboursement anticipé :
 - Partiel : possible pour les montants > à 10% du Capital initial.
 - Total : possible.
 - Moyennant une indemnité de 6%.
- De souscrire à un autre emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne pour un montant de 140 000€ avec les caractéristiques suivantes :
- Prêt relais taux fixe en attente du remboursement de la T.V.A avec le F.C.T.V.A
 - D'une durée de 2 ans avec le taux de 3,10%
 - Amortissement du capital en une seule fois et au plus tard à l'échéance du contrat
 - Périodicité des intérêts : trimestrielle
 - Avec des frais de dossier de 150€
 - Pas de frais annexes
 - Remboursement anticipé :
 - Partiel : possible pour des montants > à 10% du capital initial
 - Total possible à tout moment
 - Sans frais ni indemnité sous réserve du préavis contractuel
- De prévoir au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- D'autoriser le maire à signer les contrats de prêts et à procéder au déblocage des fonds.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.




Le Maire,
Jean-Marc BEGUIN